

**LISTE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES A REUNIR POUR UNE ADMISSION**

- Copie du ou des livrets de famille
- Carte d'identité ou carte de séjour en cours de validité pour les étrangers
- Un extrait d'acte de naissance
- Attestation de sécurité sociale en cours de validité
- Copie de la carte vitale  Copie de la carte de mutuelle
- Noms, adresses complètes et coordonnées téléphoniques de tous les enfants.
- Attestation CAF s'il y a lieu (allocation logement)
- Notification APA s'il y a lieu
- Justificatifs de pensions de retraite (principale, complémentaire et réversion).
- Les deux derniers avis d'imposition, la déclaration fiscale de l'année en cours
- Les justificatifs des comptes bancaires (6 derniers mois), les emprunts et les dettes en cours.
- Une Synthèse de l'ensemble des comptes bancaires
- Un RIB
- Copie de l'ordonnance ou du jugement pour les personnes bénéficiant d'une mesure de protection juridique.
- Disposition de fin de vie (copie contrat d'obsèques...)

Si une demande de prise en charge par l'Aide Sociale est nécessaire :

- L'accusé de réception de la demande d'Aide Sociale délivré par le CCAS de la commune du domicile du résident
- Contrat Obsèques

**A l'entrée du résident dans l'établissement :**

→ Un rendez-vous sera pris pour la signature du contrat de séjour, du règlement de fonctionnement, des actes de cautionnement et la désignation d'une personne de confiance.

→ En fonction du mode de financement, il sera demandé de signer :

Un engagement de paiement signé par le résident ou      ou      Un engagement de reversement des pensions dans l'attente  
son représentant légal.      d'une décision d'Aide Sociale.

- Un chèque de caution correspondant à un mois de frais de séjour (Pour une entrée à titre Payant)

→ Merci d'apporter les originaux de la carte vitale et de la carte de mutuelle.

